MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA MISSION REMPLACEMENT :
UNE ADHÉSION UNIQUE POUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES

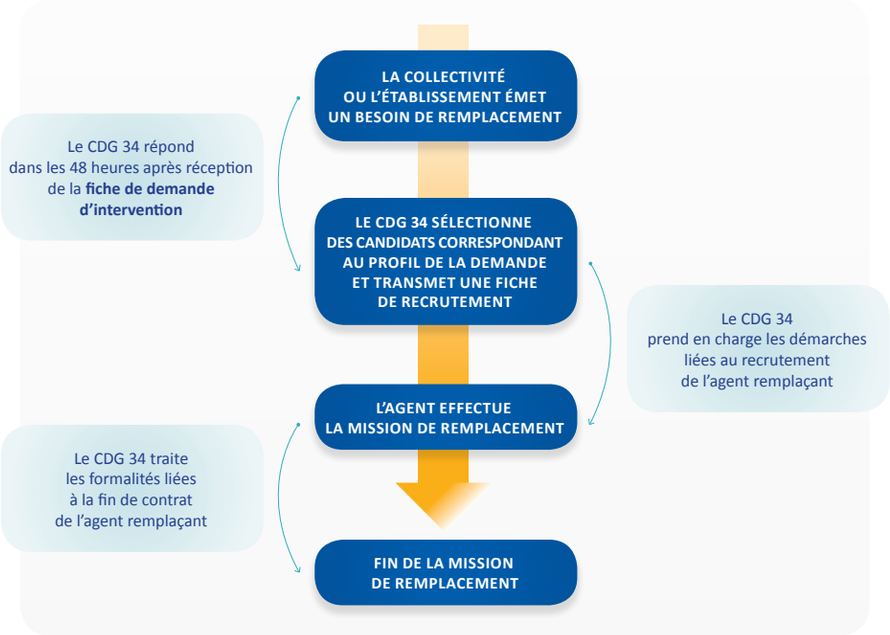

Comment adhérer à la mission remplacement ?

Pour bénéficier de la mission remplacement, l'organe délibérant décide du **principe de l'adhésion** de la collectivité à ce service par le biais d'une convention d'adhésion. **Cette convention est unique**, elle couvre ainsi toutes les demandes qui seront effectuées auprès de la mission remplacement.

À quel coût ?

La collectivité territoriale ou l'établissement public d'accueil remboursera au CDG 34 le traitement brut global de l'agent augmenté des charges employeurs, des éventuelles contributions de retraite, et le cas échéant, la prise en charge des divers frais accordé(s) par la collectivité territoriale ou l'établissement public. Au titre d'une participation aux frais de gestion de cette convention, la collectivité ou l'établissement versera également une somme égale à 6 % des salaires bruts de l'agent remplaçant.

crédits photos : pressmaster - FotoIEdhar — design graphique : www.luxiole.com

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HÉRAULT

SERVICE EMPLOI
Pôle Concours-Emploi du CDG 34
Parc d'activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Téléphone : 04 67 04 38 91
E-mail : emploi@cdg34.fr
et remplacement@cdg34.fr
Télécopie : 04 67 52 43 82
Internet : www.cdg34.fr *(rubrique Emploi)*

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HÉRAULT

SERVICE EMPLOI

- MISSION EMPLOI
- MISSION REMPLACEMENT

Avec des effectifs en hausse constante, la gestion de l'emploi territorial s'est imposée comme une activité essentielle pour les collectivités territoriales. Le recrutement des candidats tant par l'étude de leurs parcours et de leurs compétences que lors des entretiens d'embauche constitue une charge de travail à fortes responsabilités.

Depuis sa création, le CDG 34 assure sur le département, une mission générale sur l'emploi public territorial, y compris l'emploi des personnels handicapés. Au CDG 34, **cette activité se voit développée en deux missions (emploi et remplacement).**

Elles bénéficient à l'ensemble des collectivités et établissements publics, à leurs agents ainsi qu'aux candidats à un emploi territorial.

MISSION EMPLOI

UNE MEILLEURE VISIBILITÉ SUR L'EMPLOI

La mission emploi du CDG 34 a pour vocation de **faciliter le rapprochement entre les candidats et les employeurs territoriaux**. Grâce notamment à la publicité des coordonnées des fonctionnaires candidats à la mobilité et des lauréats des concours territoriaux, le CDG 34 informe les collectivités en recherche de personnel.

Tout au long du processus, de la publication de l'offre d'emploi par l'employeur jusqu'au recrutement, les employeurs bénéficient des **conseils du service emploi**. Cette activité permet **ainsi d'assurer la continuité du fonctionnement quotidien** des différents services publics territoriaux.

DES DÉMARCHES FACILITÉES

Outre l'obligation légale* pour les employeurs territoriaux de transmettre les déclarations de création ou de vacance d'emploi, **le CDG 34 soutient les collectivités dans leurs démarches de recrutement en développant la visibilité de leurs offres**.

Au-delà de la communication institutionnelle, le service emploi du CDG 34 a tenu à valoriser son expertise dans le domaine grâce à un volet d'aide au recrutement :

- aide à la rédaction des fiches de postes pour calibrer au mieux la demande ;
- proposition et sélection des candidats les plus pertinents ;
- participation aux côtés de l'employeur lors des entretiens.

Faire correspondre une demande à une offre est un des enjeux de l'emploi territorial pour le fonctionnement pérenne des communes et des établissements publics du département.

* articles 12-1 et 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PRÉSENTATION DU PORTAIL WWW.EMPLOI-TERRITORIAL.FR

Le portail internet Emploi-territorial.fr est développé par plusieurs centres de gestion et le CNFPT. Le site est dédié au marché de l'emploi dans la fonction publique territoriale et s'adresse :

Aux collectivités souhaitant :

- publier des offres d'emploi ;
- gérer et dématérialiser les déclarations de vacance de poste ;
- consulter les candidatures et les C.V. des personnes en recherche de poste.

À tous les agents en activité ou en recherche d'emploi dans la fonction publique territoriale.

Grâce à une interface personnalisée et servant de passerelle multiservices entre le CDG 34 et les collectivités du département, emploi-territorial.fr propose ainsi plusieurs milliers d'offres et de demandes afin de servir et d'accompagner au mieux les différentes structures y adhérant.

MISSION REMPLACEMENT

LE REMPLACEMENT,
LA PRIORITÉ À LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Arrêts maladies, congés annuels, besoins saisonniers, surcroîts d'activité... Les employeurs territoriaux peuvent faire face à des imprévus en matière de gestion du personnel avec toutefois la même constante : la nécessité de maintenir le fonctionnement de leurs services publics.
Pour ce faire, le CDG 34 propose la mission remplacement au service des collectivités. L'action de cette mission tend **à répondre aux besoins particuliers et ponctuels des communes et des établissements publics adhérents.**

La mission remplacement propose ainsi un accompagnement à la carte :

- mise à disposition rapide des candidats potentiels ;
- simplification des démarches (rédaction des contrats, préparation et envoi du bulletin de paye, gestion des congés et des accidents de travail, gestion de la fin de contrat avec Pôle Emploi, etc.).

Cette action vise à garantir à ses adhérents un fonctionnement adapté et continu, sans impact pour eux ou les usagers sur la qualité des services publics.

LA FORMATION,
PRÉPARER AU MIEUX VOS FUTURS AGENTS

En collaboration avec le CNFPT, le service remplacement du CDG 34 met en place des formations destinées à préparer au mieux l'insertion professionnelle de ces remplaçants. Les stagiaires (lauréats de concours et agents en recherche d'emploi) peuvent ainsi :

- se familiariser avec l'environnement de la fonction publique territoriale ;
- développer des compétences théoriques centrées sur les services d'une mairie ;
- appliquer leurs connaissances en immersion au sein de communes et d'établissements publics.

Toujours attentif aux filières dynamiques de l'emploi territorial, le service remplacement met en perspective les besoins de ses adhérents pour adapter son offre de formation et ainsi préparer dès maintenant les agents territoriaux de demain.

TÉMOIGNAGE EMPLOYEUR
FORMATION SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Témoignage d'une directrice générale des services dans une commune de 6 800 habitants.

La formation « secrétaire de mairie » proposée par le CDG 34 et le CNFPT répond à une attente importante des collectivités : l'expérience professionnelle des remplaçants. Elle offre aux collectivités la possibilité d'avoir des agents directement opérationnels et déjà familiarisés avec l'environnement territorial.

En effet, nous, collectivités, rencontrons souvent des difficultés à intégrer des personnes peu au fait des spécificités des employeurs publics, notamment des « petites » communes. Ici, les stagiaires de la formation ont bénéficié d'un apport théorique mais surtout pratique grâce à leur stage d'immersion professionnelle en collectivité. Leur formation leur permet également de nouer un réseau professionnel riche en informations et en ressources.

Grâce à la fiche de recrutement, nous savons qu'en faisant appel à la mission remplacement du CDG 34, nous bénéficions rapidement d'une personne répondant réellement à nos besoins. Cela constitue un gain de temps en matière de recrutement, surtout quand la nécessité de remplacement est imprévue.